



CONSEIL MUNICIPAL DU 17 NOVEMBRE 2022

LISTE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-deux, le dix-sept novembre, à vingt heures, le conseil municipal, légalement convoqué le dix novembre, s'est réuni en session ordinaire à la mairie de Bléré, en salle du conseil municipal, sous la présidence de M. NEBEL Fabien, Maire.

Présents : M. NEBEL Fabien, M. BOUVIER Jean-Pierre, Mme BALARD Isabelle, M. RAUZY Bruno, Mme DALAUDIER Nicole, M. JEAUNEAU Jean Michel, Mme MAUDUIT Anne, M. OMONT Jean-Claude, Mme GALLEY Danielle, M. GOETGHELUCK Patrick, Mme MARTIN Christiane, Mme LAUMANT Françoise, Mme DUFRAISSE Sylvie, Mme PAPIN Gisèle, M. LABARONNE Daniel (arrivée à 20H50), Mme BONNELIE Catherine, M. FERON Pascal, M. VERITE Laurent, Mme BESNIER Sendrine, M. GARNIER Patrice, Mme MALVEAU Cindy, Mme HEMOND Armelle, M. KLEIN Jean, M. LOUAULT Stéphane, Mme CHARPENTIER Séverine, Mme DRAOUI Emilie, Mme CHARBONNIER Delphine.

Absents excusés : M.CHANTELOUP Lionel (pouvoir à M. OMONT Jean-Claude), M. da SILVA Alfredo (pouvoir à Mme HEMOND Armelle).

Secrétaire de séance : M. GARNIER Patrice

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 29 SEPTEMBRE 2022

Approuvé à l'unanimité, sans observation.

Délibération n°2022-76-01 : OPERATION DE REVITALISATION DU TERRITOIRE (ORT) – CONCLUSION DE LA NOUVELLE CONVENTION CADRE 2020 – 2026 - COMMUNAUTE DE COMMUNES AUTOUR DE CHENONCEAUX - BLERE VAL DE CHER

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve la conclusion de la convention cadre relative à l'ORT avec les communes de La Croix-en-Touraine et Saint-Martin-le-Beau, la Communauté de Communes Autour de Chenonceaux - Bléré Val de Cher, l'État et les différents partenaires financeurs,
- autorise M. le Maire à signer cette convention et tous les documents nécessaires à sa mise en œuvre.

Délibération n° 2022-77-02 : CONCLUSION D'UN CONTRAT DE SECURITE PETITES VILLES DE DEMAIN

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve la conclusion d'un contrat de sécurité – annexe à la convention ORT – avec l'Etat, la Communauté de communes Autour de Chenonceaux – Bléré Val de Cher, les communes de La Croix-en-Touraine et Saint-Martin-le-Beau,
- autorise M. le Maire à signer ce contrat et tous les documents nécessaires à sa mise en œuvre.

Délibération n° 2022-78-03 : CONCLUSION D'UNE CONVENTION DE MAITRISE D'OUVRAGE RELATIVE AU SUIVI D'UNE ETUDE PRE-OPERATIONNELLE OPAH-RU AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AUTOUR DE CHENONCEAUX – BLERE VAL DE CHER ET LES COMMUNES DE LA CROIX-EN-TOURAINES ET SAINT-MARTIN-LE-BEAU

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve la conclusion d'une convention de maîtrise d'ouvrage relative au suivi d'une étude pré-opérationnelle OPAH-RU avec la Communauté de communes Autour de Chenonceaux – Bléré Val de Cher, les communes de La Croix-en-Touraine et Saint-Martin-le-Beau,
- Autorise M. le Maire à signer cette convention et tous les documents nécessaires à sa mise en œuvre.

Délibération n° 2022-79-04 : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE POUR L'ASSOCIATION BLERE – VAL DE CHER HANDBALL - ANIMATIONS PLAY GA'TEEN

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide de verser une subvention exceptionnelle à l'association Bléré – Val de Cher Handball d'un montant de 1900€ pour les animations de juillet et août 2022 dans le cadre de Play Ga'teen.

Délibération n° 2022-80-05 : TARIFS DE LOCATION DE LA SALLE DES FETES MUNICIPALE JEAN D'ENTREMONT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (1 abstention) :

- approuve la création des nouveaux tarifs ;
- approuve les montants proposés applicables à compter du 1^{er} janvier 2023.

Délibération n° 2022-81-06 : CREANCES IRRECOUVRABLES – ADMISSION EN NON-VALEUR

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (1 abstention) :

- approuve l'admission en non-valeur des créances irrécouvrables.

Délibération n° 2022-82-07 : BUDGET 2022 – DECISION MODIFICATIVE N° 2

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve le projet de décision modificative n° 2.

Délibération n° 2022-83-08 : OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC – REDEVANCE 2022 A VERSER PAR ORANGE

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve le montant de la redevance pour occupation du domaine public à verser par Orange pour l'année 2022.

Délibération n° 2022-84-09 : ACCES MONCARTIER – TRAVAUX RUE DES CANAUX – APPROBATION DU PROGRAMME D'ENFOUISSEMENT DES RESEAUX

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- abroge la délibération n° 2022-41-11 du 30/05/2022,
- confirme son engagement à réaliser les travaux de dissimulation des réseaux dans la rue des Canaux,
- approuve le chiffrage proposé, pour que le bureau du SIEIL puisse inscrire cette opération dans son programme annuel de travaux,
- autorise M. le Maire, ou son Adjointe en charge de la voirie et du patrimoine, à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de ces travaux.

Délibération n° 2022-85-10 : AMENAGEMENT DU SECTEUR DES AIGREMONTS – GARANTIE D'EMPRUNT AU PROFIT DE L'AMENAGEUR TOURAINE LOGEMENT POUR LA CONSTRUCTION DE 8 LOGEMENTS EN LOCATION—ACCESSION – ACCORD DE PRINCIPE

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve l'accord de principe demandé par Touraine Logement pour la garantie d'emprunt.

Délibération n° 2022-86-11 : MEDECINE PREVENTIVE – RENOUELEMENT DE LA CONVENTION D'ADHESION AU SERVICE DE MEDECINE PREVENTIVE DU CDG 37

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve le renouvellement de l'adhésion de la commune au service de médecine préventive du centre de gestion,
- autorise M. le Maire à signer la nouvelle convention d'adhésion.